

FNE FORMATION

Formation des salariés en activité partielle

PREPARER L'AVENIR

Permettre aux salariés en activité partielle de se former
Aider les entreprises à renforcer leurs compétences internes

- MAINTENIR EN EMPLOI, QUALIFIER
- PREPARER LES MUTATIONS
- AMENER à DES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES



En HdF :
16 millions
€

POUR QUI ?

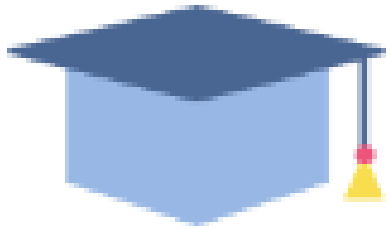
Toutes les entreprises sont éligibles sans aucune restriction
Tous les salariés en **activité partielle** (sauf alternants et apprentis)



// Avant le 31 octobre : mixité des publics autorisée.

FNE FORMATION

Formation des salariés en activité partielle



QUELLES FORMATIONS ?

Toutes les formations, de quelques heures aux formations longues, qualifiantes

Avec l'accord du salarié

Pas de formation obligatoire (sécurité) ou de coaching

- **Parcours pour le salarié**
- **Intérêt pour l'entreprise**

QUEL TAUX ?

70% des frais pédagogiques - **salariés en AP**

80% en APLD (max : 6.000 euros TTC/an par salarié)

Maintien du taux de 100% pour les formations acceptées avant le 1er novembre

FNE FORMATION

Formation des salariés en activité partielle

CONTACT

Votre OPCO !



En cas de besoin :

hdf.fnef@direccte.gouv.fr



Cellule d'information aux entreprises :

03 59 75 01 00

du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Renseignements en droit du travail :

0806 000 126

**Numéro spécial d'information sur les mesures
d'urgence pour les entreprises et les associations
en difficulté :**

0806 000 245

Place des entreprises :

<https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/>